

D 2023 17 07 084

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 17 Juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, D. GANNE, J-O. RABOT, G. MASRARI, M. GRENIER, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ, C. BIOLAY, J. DAZIN, H. GRANGE, V. KRYCK, M. FOURNIER, A. NEUSSER, L. JACQUEMET

Absents :

Absents excusés : J. DIZERENS, P. GUINOT, A. BOUSSER, Y. DUMAS, M. CHALENDAR

Procurations: A. BOUSSER à C. BIOLAY, Y. DUMAS à O. GUICHARD, P. GUINOT à G. MASRARI, J. DIZERENS à M. GRENIER, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative

11. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération D 2023 19 06 068 du 19 juin 2023 modifiant le tableau des effectifs,

Pour le service enfance-jeunesse

Une animatrice va effectuer le service du bus du soir, il convient donc de passer son temps de travail de 8h00 à 12h00 hebdomadaire.

Une autre animatrice actuellement à 8h00 hebdomadaires va assurer l'accueil périscolaire du matin en remplacement d'un agent à 35h00 qui fera plus de temps d'accueils de loisirs. Il est donc proposé de passer cet agent à 12h00 hebdomadaires.

Enfin, compte tenu du retour dans le service d'un agent qui était en congé parental, il convient de supprimer un autre poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 8h00 hebdomadaire.

Il est proposé de :

- SUPPRIMER trois postes d'adjoint d'animation à temps non complet 8h00 hebdomadaire
- CREER deux poste d'adjoint d'animation à temps non complet 12h00 hebdomadaires

Pour le service des espaces verts

En attendant le recrutement du responsable du service des espaces, il convient de créer un poste d'adjoint technique à 35 h 00 hebdomadaire, en accroissement temporaire d'activité, du 1^{er} août au 30 novembre 2023, et ce afin d'assurer l'efficacité et la continuité du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

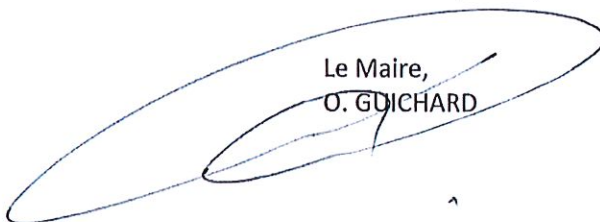
- **CRÉÉ** à compter du 1^{er} septembre 2023 :
 - Deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet 12h00 hebdomadaires
 - Un poste d'adjoint technique à 35 h 00 hebdomadaire, en accroissement temporaire d'activité, du 1^{er} août au 30 novembre 2023
- **SUPPRIME** à compter du 1^{er} septembre 2023 :
 - Trois postes d'adjoint d'animation à temps non complet 8h00 hebdomadaires
- **DIT** que la dépense sera imputée au BP 2023, chapitre 012.

Fait à Ornex, le 21 juillet 2023

La secrétaire de séance,
L. JACQUEMET



Le Maire,
O. GUICHARD



Certifié exécutoire le : 21 juillet 2023

Affiché le : 21 juillet 2023

O. GUICHARD
Maire